



L'AGGLO

Orléans Val de Loire

Compte-rendu du bureau

du 12 janvier 2012

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille douze, le 12 janvier, à 17 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président

Date de la convocation du Bureau : 05/01/2012

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Michèle FOULIARD
CHANTEAU : M. Jean-Pierre LEIZOUR
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
COMBLEUX : M. Jacques BIE
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Pierre BAUCHET
INGRE : M. Christian DUMAS
MARDIE : M. Pierre CHARRON
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT
ORLEANS : Mme Isabelle BARANGER, Mme Muriel CHERADAME, M. Charles-Eric LEMAIGNEN
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Christian OLIVE
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Jackie ZINSIUS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SARAN : M. Roger RUFFIER
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Christian OLIVE
ORLEANS : Mme Anne D'AUX donne pouvoir à Mme Isabelle BARANGER
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Mme Michèle FOULIARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
ORLEANS : Mme Béatrice BARRUEL, M. Serge GROUARD, M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT
ORMES : M. Alain TOUCHARD

M. Roger RUFFIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice 29
Quorum 15



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 1er décembre 2011.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 1^{er} décembre 2011.

ASSAINISSEMENT

ASS 01 - Assainissement - Commune de Saran - Lotissement de l'Autoroute (rue des Châtaigniers) - Pôle 45 - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés dans le lotissement de l'Autoroute, rue des Châtaigniers.

ASS 02 - Assainissement - Commune de Saran - ZAC Pôle 45 - Lotissement des Transporteurs, voie parallèle donnant sur la rue des Châtaigniers et parallèle à la route d'Ormes - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés dans le lotissement des Transporteurs, voie parallèle donnant sur la rue des Châtaigniers et parallèle à la route d'Ormes.

ASS 03 - Assainissement - Commune de Saran (rues Jean Bertin et Francis Perrin) - Pôle 45 - ZAC Pôle 45 - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés rues Jean Bertin et Francis Perrin.

ASS 04 - Assainissement - Commune de Saran - Pôle 45 - ZAC des Vergers (rue des Vergers et rue du Champ Rouge) Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saran - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés dans la ZAC des Vergers, rue des Vergers et rue du Champ Rouge.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DE 01 - Action foncière - Développement économique- Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Cession d'immeubles - Parc d'activités des Quinze Pierres - Passation d'une promesse de vente et d'un acte de vente avec la SCI des Quinze Pierres représentée par son gérant Monsieur Philippe BOUTRON.

Le bureau a décidé de céder les parcelles sises à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, cadastrées sous section ZK n° 92 (493 m²) ; n°103 (3884 m²) ; n°106 pour partie (5839 m²) ; n°122 (5854 m²) ; n°126 (2555 m²) ; n° 43 (27 m²) ; n°90 pour partie (112 m²) ; n°93 pour partie (230 m²) ; n°95 pour partie (88 m²) ; n°97 pour partie (282 m²) ; n°104 pour partie (738 m²) ; n°105 pour partie (3 m²) ; n°107 pour partie (100 m²) et n°109 pour partie (882 m²) moyennant le prix global et forfaitaire de 1 550 000 euros, auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la rédaction de l'acte et a approuvé la promesse de vente sous conditions suspensives et l'acte de vente correspondant à passer avec la SCI des Quinze Pierres représentée par son gérant Monsieur Philippe BOUTRON, ou toute société créée à cet effet qui viendrait s'y substituer.



INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Marché public de maîtrise d'œuvre - Communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Réfection de la peinture du pont de l'Europe - Approbation d'un marché en procédure adaptée à passer avec la société IMC CENTRE.

Le bureau a décidé de passer un marché public de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la remise en peinture du pont de l'Europe, avec la société IMC CENTRE, pour un montant de 20 570 € H.T., soit 24 601,72 € T.T.C et a approuvé le marché correspondant.

Fait à Orléans, le 13 JAN. 2012

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

